

**Elections des représentants du personnel  
Commission Consultative Paritaire  
du Centre de Gestion de la Nièvre**

**NOTE D'INFORMATION AUX AGENTS**

**SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022**

En votre qualité de contractuel territorial, vous êtes appelé à élire vos représentants à la **Commission Consultative Paritaire** placée auprès du Centre de Gestion composée pour moitié de public du département de la Nièvre affilié au Centre de Gestion, et **pour moitié de représentants de ces collectivités et établissements publics et pour moitié des représentants du personnel.**

### **Pourquoi voter ?**

La CCP a pour vocation d'émettre des avis sur les **questions relatives à votre situation individuelle et notamment :**

- Licenciement des agents contractuels intervenant postérieurement à la période d'essai
- Révision de compte rendu d'entretien
- Refus en matière de télétravail, temps partiel, formation...
- Discipline

Votre participation à ce scrutin revêt donc un intérêt de première importance, **puisque les agents ainsi élus, quelle que soit leur appartenance syndicale, peuvent vous représenter et vous renseigner lorsque votre dossier individuel est examiné par la CCP.**

### **Le matériel de vote :**

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote.

**Vous êtes en possession :**

- **D'une enveloppe T blanche** permettant le retour de l'enveloppe de vote et votre identification pour l'émargement,
- **D'une enveloppe de vote bleu de petit format**, vierge de toute inscription garantissant le secret du vote,
- **Des bulletins de vote** des listes présentées par les organisations syndicales,
- **Des professions de foi** émanant de chacune d'elles.



**MODALITES DE VOTE AU VERSO**

## Comment voter ?

Par correspondance exclusivement : il est recommandé de poster **l'enveloppe T** dès réception de celle-ci et avant le 5 décembre 2022 pour tenir compte des délais d'acheminement. Les votes seront dépouillés au Centre de Gestion.

- 1) **Placer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de couleur bleue de petit format** sans la cacheter. Attention, **vous ne pouvez pas modifier la liste choisie** (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats).
- 2) **Glisser cette enveloppe dans l'enveloppe T de couleur blanche.** Il est indispensable de **compléter les mentions nom, prénom, grade fonction, de signer au dos** de l'enveloppe et de la cacheter.
- 3) **Poster cette enveloppe**, qui est dispensée d'affranchissement. **Attention pour être valable l'enveloppe doit parvenir au Centre de Gestion par courrier avant la clôture du scrutin fixé le 8 décembre 2022.**

## Tenez compte des délais postaux !

**Pour être valable, elle doit être oblitérée (pas de dépôt au CDG ou chez votre employeur)**

### ATTENTION

**Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.  
Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.**

**Merci d'anticiper !  
Il n'y aura qu'un tour de scrutin.**